



CENTRE-EST

Reconnaissance : on marche sur la tête

Nous ne vous parlerons pas des propositions faites par la direction lors de la dernière réunion de négociations, jugées **ubuesques** par le **SniacAm** !



Il avait été convenu dans l'accord NAO du 9 Mars 2023 signé par les 4 organisations syndicales :
« Pour les années à venir, les Parties conviennent de poursuivre l'évolution progressive des PCE sur d'autres lignes de métiers (comme par exemple, les Conseillers de Clientèle Patrimoniale et de certains métiers liés aux fonctions supports). »

Le **SniacAm demande la revalorisation de toutes les PCE.**

Dans la continuité, nous demandons :

- une augmentation de l'enveloppe RCI significative ;
- une revalorisation du montant minimum attribué des RCI (rémunération des compétences), RCP (rémunération des expertises) et lors des promotions aucune absorption des RCI ;
- la revalorisation de la prise en charge par la direction de la part Mutuelle. Elle prend à charge actuellement 50%, le minimum légal, quand d'autres Caisses Régionales participent à 60%.



Télétravail réseau : on avance au ralenti

.....Vous l'attendiez, le télétravail arrive.....

Pas d'excitation, il s'agit seulement d'un test qui se terminera en septembre 2024.

On est loin des attendus des salariés : nombre de jours de télétravail et conditions d'éligibilités **ABRACADABRANTESQUES** !

Tout n'est pas à jeter

- L'accord relatif au Plan d'Épargne Retraite Collectif et l'accord relatif au Plan d'Épargne Entreprise ont été signés par le **SniacAm** avec un élargissement de fonds ouverts à la souscription.
- L'accord relatif à l'accompagnement des fins de carrières est en cours de négociation. Le **SniacAm** a demandé notamment le déplafonnement du nombre de jours par le biais du 13^{ème} mois.

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MAIL PERSONNEL	TEL PERSONNEL
ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)	METIER : CLASSIFICATION : <input type="checkbox"/> PCE 3 et 4 <input type="checkbox"/> PCE 5 à 9 <input type="checkbox"/> PCE 10 et au-delà

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
<input type="checkbox"/>	PCE 3-4	6 €	3,96 €	2,04 €
<input type="checkbox"/>	PCE 5 - 6 - 7 - 8 - 9	9 €	5,94 €	3,06 €
<input type="checkbox"/>	PCE 10 et au delà	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos délégués syndicaux SNIACAM Centre-est

Emmanuel MICHELET : Chargé agri EA Brionnais (71)

Marc-Antoine BOUILLET : CCPART Le Creusot (71)

Thierry DELHOMME : DDA Gueugnon (71)

Chantal GANDRE : CCPART Autun (71)

Karine DEVILLARD : Chargée pro EA Brionnais (71)

Joëlle DUMONTET : CCPART Amplepuis (69)

Franck DUMONTET : Production comptable site (69)

Yves TONNARD : Successions Bourg (01)

Lionel CUBY : Successions Bourg (01)

Carole DELECROIX : Chargée agri EA Charollais (71)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat *

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Vos Nom, Prénom *
(**débiteur**)

Votre adresse *

Les coordonnées de votre compte *

N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Les coordonnées du **créancier**

SNIACAM Section Centre-Est, chez M. MICHELET, 60, rue du Paradis 71600 VITRY en CHAROLLAIS

FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044 =>Identifiant SEPA du créancier

Type de paiement *

Paiement unique

Paiement mensuel

Fait à

le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com

Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations de la part du SNIACAM. Merci de cocher cette case.